



RÉF. ICGLR\2026\MEDIA\10

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CIRGL CONDAMNE LES ATTAQUES DE DRONES CONTRE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE KHARTOUM

7 mai 2026, Bujumbura – La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) exprime sa profonde préoccupation et condamne fermement les attaques de drones qui ont visé des infrastructures civiles stratégiques le 4 mai 2026, notamment l'aéroport international de Khartoum, en République du Soudan. Ces attaques constituent une dangereuse escalade du conflit en cours et aggravent encore davantage une situation humanitaire déjà désastreuse dans le pays.

La CIRGL est particulièrement préoccupée par l'impact négatif de ces attaques sur les opérations humanitaires, la mobilité des civils et la stabilité régionale. Il est déplorable que ces attaques surviennent à un moment où l'on assiste à un retour volontaire accru de citoyens soudanais déplacés vers la capitale, Khartoum, à la suite des efforts déployés par le gouvernement soudanais pour réhabiliter la ville. L'aéroport international de Khartoum, bien qu'il ne soit pas pleinement opérationnel, reste une infrastructure essentielle pour la circulation du personnel humanitaire et l'acheminement de l'aide aux populations touchées par le conflit. Toute perturbation des opérations aéroportuaires risque de limiter davantage l'accès à l'aide vitale pour des millions de civils soudanais qui ont un besoin urgent de protection et d'assistance.

La CIRGL note en outre avec inquiétude que ces actions d'escalade compromettent les efforts régionaux et internationaux en cours visant à parvenir à un règlement politique du conflit.

La CIRGL réitère son soutien total aux efforts déployés par le gouvernement soudanais pour instaurer la paix et la stabilité dans le pays et appelle à la résolution du conflit par le biais d'un dialogue constructif et d'efforts régionaux et internationaux coordonnés en vue d'un règlement politique durable qui préserve l'unité, la souveraineté et la stabilité du Soudan et de la région. La CIRGL se tient prête à contribuer aux efforts visant à parvenir à un règlement pacifique et négocié aux côtés de l'Union Africaine, des Nations Unies et des autres parties prenantes concernées.

FIN